

CHAMPIONNAT D'EUROPE D'AUTOCROSS DE LA FIA ST GEORGES DE MONTAIGU 3ème manche (France) 16 - 17 - 18 Juillet 2021

Communiqué de l'Organisation

Protocole sanitaire applicable pour l'Autocross de St Georges de Montaigu les 16-17 & 18 Juillet 2021.

Conformément aux différents décrets et selon les informations de la Préfecture de la Vendée et de l'ARS, cette manifestation sportive accueillera uniquement les personnes titulaires du pass sanitaire qui peut comporter 3 types de preuves non cumulatives :

- le résultat d'un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h.
- le certificat de test positif (RT-PCR ou antigénique) datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.
- le certificat de vaccination attestant un schéma vaccinal complet. Le schéma vaccinal complet est ainsi défini :

Situation de la personne	Déclenchement de la validité du pass sanitaire
Vaccin à 1 injection (Johnson & Johnson)	A partir d'un délai de 4 semaines après l'injection.
Vaccin à 2 injections (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)	A partir d'un délai de 2 semaines après la 2 ^{ème} injection.
Injection unique pour les personnes ayant déjà eu la Covid-19	A partir d'un délai de 2 semaines après l'injection.

La présentation du pass sanitaire pourra se faire en version numérique (via l'application TousAnti-Covid ou tout autre support numérique au choix de la personne concernée) ou en version papier.

Les personnes justifiant du pass sanitaire se verront remettre des bracelets à placer au poignet.

L'accès au site se fera exclusivement au porteur du bracelet remis par l'organisation. Celui-ci sera remis uniquement au contrôle sanitaire situé : rue de la Signeauderie à St Georges de Montaigu 85600 Montaigu Vendée – GPS : Latitude : 46.937235 – Longitude : -1.282221. Dans les locaux des Services Techniques de la Commune de St Georges de Montaigu.



Coordonnées du laboratoire d'analyses le plus proche :

- laboratoire BIOLIANCE de Montaigu : 35 Place du Champ de Foire, 85600 Montaigu (Informations concernant la COVID-19 : bioliance.fr)

FICHE SANITAIRE CONTROLE COVID 19

le formulaire individuel COVID 19 doit être signé et à retourner au plus tard le 12/07 à : covid.axstg@gmail.com afin de préparer votre arrivée au contrôle sanitaire. Toutes les informations seront traitées conformément à la réglementation générale sur la protection des données et seront détruites 30 jours après l'épreuve.